



*Mairie d'Aumont en
Halatte*

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

*Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis*

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MAI 2016

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 3 mai 2016 s'est réuni le lundi 9 mai 2016 sous la présidence de Madame Françoise Del Rio, Maire-adjoint.

PRÉSENTS :

Mesdames, CARTON, CORMARY, DEL RIO, FIEVET-BAUDEN.
Messieurs COURSIMAULT, GROSPIRON, HUON de KERMADEC, MARVILLE, PALMER,
Monsieur GRATTIERI (arrivé à 20h00).

ABSENTS :

Madame DENIS, BOUTOILLE, DIVAY, JAUNET
Monsieur, ROTHER.

REPRESENTES :

Madame BOUTOILLE (pouvoir à Madame DEL RIO)
Madame DIVAY (pouvoir à Madame CARTON)

1/Désignation du secrétaire de séance

Pierre COURSIMAULT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2Approbation du compte-rendu du 14 mars 2016

Adopté à l'unanimité

3/Autorisation de signer une convention avec la préfecture pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique

Pour pallier aux problèmes de stationnement dans la commune, Madame le Maire souhaite pouvoir verbaliser les véhicules en infraction.

Pour se faire, elle a besoin de l'autorisation du Conseil Municipal pour signer une convention avec la Préfecture de l'Oise pour pouvoir mettre en place la verbalisation électronique

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention avec la Préfecture de l'Oise pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique.

4/APAVE

L'APAVE a effectué les rapports de diagnostic Accessibilité Handicapés des différents bâtiments communaux.

Sous réserve que le vote n'engage pas à l'exécution des travaux, les diagnostics sont votés à : 11 voix « Pour » et 1 abstention.

5/Autorisation de signer le marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable

Madame le Maire a besoin de l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir signer le marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable.

6/Budget communal : DM n°1

En raison d'une erreur lors de la confection du budget communal, il convient d'effectuer une décision modificative pour pouvoir payer l'emprunt du traceur.

Il faut effectuer un virement de 1 021.63 € du compte 2151 au compte 1641.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°1.

7/Autorisation de signer l'avenant de la Lyonnaise des eaux

La commune doit prolonger le contrat d'affermage en cours avec la Lyonnaise des Eaux. L'accord du Conseil Municipal est nécessaire pour la signature de l'avenant n°2 au contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité de signer l'avenant de la Lyonnaise des Eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire-Adjoint, Madame DEL RIO lève la séance à 20h45.

Pierre COURSIMAULT

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	